

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE633

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 27 :

« *b*) Au second alinéa, les mots : « au même établissement » sont remplacés par les mots : « à l'établissement mentionné à l'article L. 621-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'erreurs matérielles :

- Le second alinéa de l'article L. 621-8 du code rural et de la pêche maritime est devenu le troisième et dernier alinéa de cet article (cf. alinéas 23 à 26 du présent article) ;
- Les mots « au même établissement » de cet alinéa font référence à FranceAgriMer et non à l'Observatoire des prix pour la transmission des résultats des enquêtes obligatoires par le service statistique public.